



Définition "l'immersion scolaire" organisée par le lycée :

"Immersion scolaire" ou "immersion dans la vie quotidienne d'une famille à l'étranger".

Objectifs:

- Vivre une expérience internationale en immersion complète
- Découvrir un nouveau système scolaire
- Améliorer son niveau linguistique
- Découvrir une nouvelle culture et un nouveau mode de vie, dans une famille d'accueil
- Acquérir davantage de maturité

Principes:

- La mobilité "immersion scolaire" organisée par l'établissement se fait en lien avec nos partenaires à l'étranger et se base sur le principe de la réciprocité et l'échange individuel. Dans ce cas, l'établissement aide et accompagne les familles dans l'organisation. Cette immersion exige un accueil en France du correspondant étranger. Sur place, les élèves sont seuls dans les familles. Le professeur de français à l'étranger accueille nos élèves à l'arrivée, intervient et aide les élèves si besoin. L'immersion est différente d'un échange ou voyage de groupe classique dans la mesure où, dans l'immersion scolaire, le professeur de notre établissement n'est pas sur place régulièrement avec les élèves français. Les élèves qui s'inscrivent dans une immersion doivent ainsi être conscients de cette démarche et ceux qui ne se sentent pas prêts pour cette expérience individuelle de scolarité à l'étranger, peuvent s'inscrire dans un échange classique où des professeurs sont présents avec les élèves tout le temps du séjour.
- L'élève et sa famille doivent être conscients aussi que dans ce cadre d'"immersion scolaire", pas de sortie en groupe (avec les autres élèves français) et que la famille étrangère peut avoir des occupations, l'élève est invité à "vivre la vie des gens" (même la routine de la vie quotidienne...). L'élève français enfin, n'est pas censé de comparer son expérience avec les expériences de ses camarades français qui effectuent le même séjour que lui, chaque expérience est unique.

Exigences :

- Cette immersion est proposée aux élèves qui sont autonomes et matures.
- L'élève doit être capable de communiquer avec l'organisateur de l'immersion scolaire et notre partenaire à l'étranger; capable de mettre son dossier à jour et fournir les documents exigés à temps.
- L'élève doit être autonome, il doit éventuellement prendre seul le transport en commun, se déplacer seul au lycée, se déplacer seul quelquefois entre le lycée et la famille d'accueil, il doit gérer le temps libre, informer régulièrement sa famille d'accueil de ses sorties et ses retards, il doit demander les autorisations et les informations nécessaires auprès des adultes et de l'administration sur place.

- Il est indispensable que le règlement intérieur de chaque établissement à l'étranger soit respecté et nous rappelons qu'évidemment fumer et consommer de l'alcool sont strictement interdits. L'élève doit être digne de confiance par un comportement respectueux des règles de vie.
- Par ailleurs, l'élève doit pouvoir s'adapter facilement à son nouvel environnement, par exemple à l'uniforme, aux sorties que l'établissement de son correspondant ou que sa famille propose... Il doit avoir une attitude positive en classe, afin de ne pas gêner le bon déroulement habituel des cours et s'efforcer de suivre du mieux qu'il peut les cours dispensés, même s'ils sont nouveaux pour eux.
- Tout manque au règlement de l'école et au respect de la vie familiale sur place peut entraîner l'arrêt du séjour et un retour de l'élève dans son pays (à ses frais). Des sanctions peuvent être envisagées au lycée français aussi.

Modalités :

- Lors d'une "immersion scolaire" dans la même année scolaire, la ½ pension n'est pas déduite lorsque l'élève part mais il ne paie pas les repas de son correspondant en retour.
- Ne pourront participer à ce projet les élèves n'ayant pas respecté la charte du lycée ou n'ayant pas rendu ou pas validé les travaux demandés par l'organisateur, à la suite d'un voyage / échange au cours des années précédentes.
- Un interne ne peut pas accueillir de correspondant à l'internat : il doit lui trouver une famille d'accueil pour la semaine. Lui-même devient ½ pensionnaire le temps du séjour du correspondant.
- Après avoir été sélectionné, l'élève doit remplir sur notre site la 2e étape (une « présentation » détaillée). Merci de penser dès maintenant à avoir :
 - votre passeport valide 6 mois après le voyage (destinations non européennes)
 - votre carte d'identité valide 6 mois après le voyage (destination européenne)
 - votre carte d'assurance européenne (destination européenne)
 - votre attestation de la mutuelle de santé (tous les échanges)
 - une responsabilité civile (tous les échanges)
- Places : Les places étant limitées, en cas de surnombre dans les inscriptions un tirage au sort peut être effectué.
- Paiement : L'inscription en ligne doit être accompagnée d'un acompte de 200 € (ordre du lycée et à donner à votre interlocuteur dans le lycée).
Si votre enfant est retenu, il devra impérativement, à la date fixée par l'organisateur (avant le voyage), apporter le règlement total du voyage dont le montant sera indiqué et qui sera encaissé à une date fixée par l'échéancier. L'acompte de 200 € est obligatoire pour tout échange. Il n'y aura pas de réservation sans ce chèque. Par ailleurs, ce dernier ne sera pas remboursé en cas de désistement. Si la candidature de votre enfant n'est pas retenue, le chèque d'acompte vous sera rendu.
- Le lycée n'est pas une agence de voyage, les échanges se basent sur l'amitié, la confiance et le lien culturel qui nous lient aux partenaires. Il peut arriver qu'un partenaire annule l'échange faute de budget ou de candidats, si cela arrive, nous nous engageons à proposer des solutions dans la mesure du possible à nos élèves.

Travaux demandés:

Tout élève (Euro ou non) qui participe à une « immersion scolaire » doit effectuer un travail culturel, une production originale : "un journal de bord", ou un " powerpoint " ou « article de presse »... sur un point culturel ou historique en lien avec le pays étranger.